

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal..... 45  
Membres en exercice ..... 45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 40  
Absents. es ..... 5

---

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération n°2022-11-12-ECO

Résultats de l'appel à projet relatif à  
l'économie sociale et solidaire et financé  
par le fonds ECOSSOL

## SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **17 novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **10 novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

#### ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE (à partir du point 3), Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX (à partir du point 4), M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET (à partir du point 5), Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

#### EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
Mme BENZIANE	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. ORJEBIN	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme VIENNEY	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme FENASSE

#### ABSENT.E.S

M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. RISPAL, Mme INDJA, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. Cornelis** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.



## **LE CONSEIL,**

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et -7, L2122-22,

**VU** la délibération n°2020-05-05-DGS en date du 25 mai 2020 relative à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

**VU** la délibération n° 2015-09-26-DG en date du 24 septembre 2015 relative à la création du jury du fonds de recherche et d'innovation en matière d'économie sociale et solidaire,

**VU** la délibération n°2019-05-06-DD en date du 22 mai 2019 relative à la modification du règlement du fonds de recherche et d'innovation en matière d'économie sociale et solidaire,

**CONSIDERANT** le budget de la commune pour l'année 2022, et l'inscription de la dépense au budget primitif chapitre 65,

**CONSIDERANT** la volonté municipale de soutenir et d'accompagner les initiatives locales qui se mobilisent dans le sens de l'économie sociale et solidaire,

**CONSIDERANT** les projets portés par les candidats « Abeille Machine », « Les compagnons Bâtitseurs » et « Habitudes »,

**CONSIDERANT** la réunion des membres du Jury en date du 20 octobre 2022 pour l'audition des porteur.se.s de projet,

**SUR** avis favorable de la Commission des Finances,

## **A L'UNANIMITE**

### **DECIDE**

**Article 1** : De désigner les porteur.se.s de projets « Abeille Machine » et « Habitudes » comme lauréat.e.s de l'appel à projet ECOSSOL 2022.

**Article 2** : De soutenir les lauréat.e.s comme suit :

- Abeille Machine : 2 000 euros,
- Habitudes : 5 000 euros

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne

Le ... 25 NOV. 2022 .....

Publication

Le.....

Notification

Le.....

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire

